

Réunion du 28 novembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2016/625 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221**

**Proposition de régularisation foncière de fin de travaux à
HATTEN - Aménagement de la RD 28 entre SOULTZ-SOUS-
FORETS et SELTZ, anciennes RD 87 et RD 197**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de transférer, sans paiement de prix, les parcelles des anciennes RD 87 et RD 197 à la Commune de HATTEN, cadastrées comme suit :

Section C n° 114/45 (11,17 ares), n° 116/46 (9,66 ares), n° 118/47 (12,22 ares), n° 120/15 (22,32 ares), n° 122/49 (10,74 ares), n° 124/50 (9,50 ares), n° 126/51 (12,44 ares), n° 128/52 (13,22 ares), n°182/53 (11,85 ares), n° 184/53 (237,31 ares), n° 187/22 (8,04 ares), n° 191/48 (7,80 ares), n°192/144 (17,73 ares) et section 16 n° 216/212 (113,70 ares), soit au total 497,70 ares.

- décide d'échanger, à l'euro symbolique, les parcelles liées à la RD 28 entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de HATTEN cadastrées comme suit :

. Cession par la Commune de HATTEN au Département du Bas-Rhin : Section 9 n° 298 (1,39 are), n° 300/91 (9,81 ares), n° 325/105 (1,29 are) ;

. Section 18 n° 51 (8,26 ares), n° 52 (7,82 ares), n° 184/56 (2,04 ares), n° 186/29 (0,19 are), soit au total 30,80 ares ;

. Cession par le Département du Bas-Rhin à la Commune de HATTEN : Section 16 n°204/17 (0,91 are), n°206/6 (2,20 ares) ; Section 17 n°164/23 (12,97 ares), n° 283/228 (0,90 are), n° 285/161 (16,45 ares), n° 287/162 (4,15 ares), n° 289/237 (4,36 ares), n° 291/163 (2,57 ares), n° 364/165 (3,56 ares), soit au total 48,07 ares.

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces transactions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161128-lmc1105139-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/12/16